

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES COLONIES



Contribution à l'étude du problème de l'
ECONOMIE RURALE INDIGÈNE

au

CONGO BELGE

Communications présentées par la Délégation belge
à la Conférence africaine de l'Economie rurale indigène
(Jos, Nigérie. - 17-24 novembre 1949)

Numéro spécial
du
Bulletin Agricole du Congo Belge
Vol. XLIII - 1952

PUBLICATION DES SERVICES DE L'AGRICULTURE
DU MINISTÈRE DES COLONIES ET DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
DU CONGO BELGE

1952

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES COLONIES

Contribution à l'étude du problème de l'
ECONOMIE RURALE INDIGENE

au

CONGO BELGE

Communications présentées par la Délégation belge
à la Conférence africaine de l'Economie rurale indigène
(Jos, Nigérie. - 17-24 novembre 1949)

Numéro spécial
du
Bulletin Agricole du Congo Belge
Vol. XLIII - 1952

PUBLICATION DES SERVICES DE L'AGRICULTURE
DU MINISTÈRE DES COLONIES ET DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
DU CONGO BELGE

1952

Contribution à l'étude du problème de l'
ECONOMIE RURALE INDIGENE
au
CONGO BELGE

Avant-Propos

En vue d'examiner les possibilités et les moyens de développement économique au sein du village africain, une Conférence Internationale Africaine sur l'Economie Rurale Indigène a été organisée et s'est tenue à Jos (Nigérie) du 17 au 24 novembre 1949.

Cette conférence, présidée par Mr. M.W.B.L. MONSON, Chief Secretary, West African Council, réunissait des délégués des pays, colonies et territoires de l'Afrique Occidentale Centrale et Méridionale, auxquels s'étaient joints deux observateurs, respectivement pour les Etats-Unis d'Amérique et pour l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture (F. A.O.). Le Congo belge y était représenté par:

Mr. M. G. L. D. G. DUBOIS, Directeur de l'Agriculture à Léopoldville.

Mr. M. M. WILLAERT, Commissaire de District Assistant à Léopoldville.

Mr. J. HENRY, Chef de la Section Agronomique du Centre de l'Institut Agronomique du Congo belge (INEAC).

Les problèmes et les réalisations exposés au cours de cette

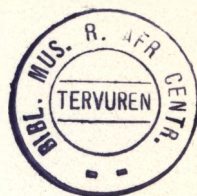
conférence soulèvent un intérêt croissant dans les milieux coloniaux les plus divers. Les perspectives encourageantes qu'ils ouvrent pour l'avenir, nous ont engagés à réunir dans un fascicule spécial du Bulletin Agricole du Congo belge les treize notes présentées par la délégation belge.

Nous avons estimé opportun d'y joindre l'étude de Mr. THIRY, intitulée: «Note sur la Conduite d'un Paysannat», son contenu se rattachant directement aux sujets traités.

La dernière partie du présent fascicule est consacrée à des commentaires sur les différents travaux y réunis et sur l'état actuel de l'Economie Rurale Indigène au Congo belge en général; ils sont dus à la plume autorisée de Monsieur A. GILLE et intitulés: « Du Technique à l'Humain ».

Les notes et études présentées s'efforcent de développer et d'analyser les idées nées et les connaissances acquises dans le domaine de l'économie rurale en Territoire Belge, depuis les dix à quinze dernières années.

Le nombre de ces études, dont le sommaire suit, ainsi que leur fouillé, mettent en évidence l'attention soutenue que nos compatriotes travaillant à la Colonie consacrent aux problèmes de l'économie rurale en général, et plus particulièrement à ce qui se rapporte aux questions de « paysannat » et de coopératives indigènes.



Sommaire

	<i>Pages</i>
Evolution possible du paysannat indigène au Congo belge	par G. E. SLADDEN 7
Politique agricole en milieux ruraux au Congo belge	par G. DUBOIS 29
Transformation des produits bruts du sol pour la vente et les besoins locaux	par E. COLLART 39
L'action scolaire en milieu rural	par J.-J. DEHEYN 45
Le crédit agricole indigène au Congo belge	par P. CORBION 53
Le gibier dans l'économie rurale de la colonie	par le Lt. Col. P. OFFERMAN 57
Méthodes de commercialisation du café Arabica produit par les indigènes du Ruanda-Urundi	par G. E. SLADDEN et L. MICHEL 63
Les coopératives indigènes au Congo belge	par M. WILLAERT 85
Le Fonds du Bien-Etre Indigène	par A. LEMBORELLE 125
Etude relative au paysannat indigène	par J. CLEMENT 135
Les bases théoriques des essais de paysannat indigène au Congo belge	par J. HENRY 159
Les lotissements agricoles au Congo belge	par G. MALENGREAU 193
Une expérience d'économie rurale coopérative au Congo belge	par G. TONDEUR 219
Note sur la conduite d'un paysannat	par N. THIRY 243
Du technique à l'humain	par A. GILLE 263

Les bases théoriques des essais de paysannat indigène, entrepris par l'Inéac au Congo belge

par

J. HENRY,

Chef de la Section des Recherches Agronomiques de l'Inéac
à Yangambi (Congo belge).

Introduction

Importance de l'agriculture indigène.

A l'encontre de ce qui a lieu dans la plupart des autres colonies, la part des produits agricoles dans le total des exportations du Congo belge est inférieure à celle de tous les autres produits réunis. Il n'est pas douteux pourtant que, seule, l'agriculture ne soit capable de lui assurer une prospérité stable, basée sur un développement économique proportionnel à sa grande surface et à ses richesses naturelles. Cette idée maîtresse fut celle des premiers pionniers ; elle fut énoncée avec conviction après la reprise de l'Etat Indépendant du Congo par la Belgique et maintenue par la suite par les dirigeants de notre politique coloniale.

Il y eut moins d'unité de vues quant à la valeur respective des différents systèmes à mettre en œuvre pour le développement de l'agriculture. Fallait-il donner la préférence aux entreprises du type capitaliste ou baser les futurs progrès agricoles du Congo sur la création et l'extension du paysannat indigène ?

Sans que le rôle des sociétés européennes dans la mise en valeur de la Colonie soit minimisé, de nombreux arguments militèrent en faveur du développement de l'agriculture et des industries agricoles indigènes de préférence à d'autres activités.

En effet, malgré les progrès de l'industrialisation, la grande masse de la population autochtone est encore rurale; elle représente un énorme potentiel de main-d'œuvre qui, mobilisée et bien encadrée, est susceptible d'accroître dans une mesure considérable la rentabilité de l'agriculture. Cette mise en valeur de la terre indigène est la plus économique et, partant, la plus intéressante en temps de crise. Les colonies dans lesquelles le paysannat indigène est fort développé jouissent manifestement d'une situation financière plus favorable durant les périodes difficiles.

Un deuxième argument repose sur les résultats de nombreuses enquêtes conduites dans les milieux ruraux. Celles-ci ont souligné l'évidence d'une sous-alimentation, en quantité parfois, en qualité plus souvent. Une intervention énergique s'imposait pour améliorer et équilibrer la ration, étendre et normaliser l'agriculture de subsistance.

Enfin, pour la grande majorité de la population, l'agriculture est la source fondamentale du bien-être. L'amélioration des conditions morales et matérielles d'existence de ces populations rurales est la tâche primordiale qui incombe aux colonisateurs.

Le développement de la production agricole des indigènes par eux-mêmes surtout et à leur profit principal, s'inscrivit donc au premier rang des nombreuses tâches de notre devoir tutélaire et impliquait l'organisation systématique de l'activité agricole, c'est-à-dire la mise au point, l'extension et l'épanouissement du paysannat indigène.

Obstacles à son développement.

Diverses méthodes semblaient apparemment compatibles avec le but poursuivi. En pratique, la rationalisation de l'agriculture indigène connaît de nombreuses entraves. Celles-ci proviennent tout autant de l'indigène lui-même que des facteurs défavorables d'ordres géographique et écologique.

Le caractère indolent de l'indigène, exempt de besoins et indifférent à toute accumulation de richesses mobilières et immobilières, la répugnance innée des hommes pour les travaux de la terre reportant sur les femmes, déjà surchargées par les soins ménagers et les travaux agricoles usuels, le poids d'éventuelles extensions, constituent les difficultés les plus lourdes à surmonter. La superstition ou l'épuisement trop rapide des sols entraînaient le semi-nomadisme et empêchaient toute stabilisation des populations.

C'était aussi la fertilité insuffisante du sol qui, en l'ab-

sence de possibilité et d'efficacité de toute fumure, rendait éphémère le résultat des défrichements forestiers, fruits d'efforts considérables et annuellement répétés. La longue jachère diminuait la rentabilité de la terre.

Le couvert forestier dense et épais, outre qu'il était un obstacle à une extension rapide de l'agriculture indigène, abritait la tsé-tsé, laquelle excluait l'emploi des animaux de trait et la production d'aliments hautement énergétiques tels que la viande et le lait.

C'était encore l'absence presque totale de routes carrossables qui exigeait de l'agriculteur un portage énorme. De par sa situation géographique, la faible densité de sa population et l'extrême longueur des transports qui en résultait, le Congo voyait entravés les progrès de son agriculture. Le coût élevé des transports intérieurs et maritimes diminuait le nombre des cultures rentables. La plupart des produits alimentaires du Congo belge, produits pondéreux et de peu de valeur, et qui sont l'objet de la spéculation principale des cultures coutumières, ne peuvent concurrencer la production étrangère sur les grands marchés mondiaux.

Ajoutons à cela l'absence d'outil multiplicateur de l'effort, même de petit outillage, l'insuffisance alimentaire, la fréquence des corvées stériles, l'inefficacité de la propagande, l'incapacité d'organiser le crédit agricole, etc.

Une telle accumulation d'obstacles et d'entraves était incompatible avec une notable et rapide amélioration de l'agriculture indigène.

Le succès des cultures obligatoires d'ordre éducatif.

Néanmoins la plupart des indigènes ont acquis actuellement les caractères du paysan. Le stade du semi-nomadisme a fait place à une phase d'agriculture plus ou moins sédentaire. L'indigène vit presque exclusivement des produits de la culture et de l'élevage pratiqués sur les terres de sa collectivité.

Ce résultat est le fruit de la combinaison de plusieurs facteurs: l'élargissement des débouchés par la pratique des cultures d'exportation, le développement de la consommation industrielle et le gonflement des centres urbains, l'amélioration des méthodes culturales et du matériel de plantation, l'effort d'une propagande efficace sans cesse intensifiée, l'introduction d'un outillage manuel plus perfectionné, l'enseignement agricole, certaines formes de collaboration entre indigènes et européens et l'abaissement des frais de transport.

Mais les moyens qui se sont montrés d'efficacité vraiment déterminante dans la réalisation récente des progrès agricoles indigènes furent l'impôt et surtout le Décret de 1917 sur les cultures obligatoires à caractère éducatif. Cette mesure, inspirée des résultats obtenus dans d'autres colonies tropicales, permit d'améliorer la situation alimentaire et hygiénique des populations, amena une plus grande discipline de travail et orienta progressivement l'agriculture indigène vers le paysannat intégral. En bref, elle permit d'amorcer l'éducation agricole et économique de l'indigène.

Le problème actuel du perfectionnement agricole.

Il y a quinze ans, cependant, certains esprits perspicaces entrevoyaient une stabilisation, voire même une régression marquée de la production agricole. L'accroissement continu enregistré jusqu'alors était dû au fait que la propagande touchait, d'année en année, des agriculteurs plus nombreux et en améliorait le rendement. Mais l'agriculteur qui ne dispose pas d'outil multiplicateur de son effort se voit bientôt limité dans l'extension de ses cultures et il arrivera un temps où le revenu de chaque famille agricole ne pourra dépasser celui de quelque 150 ares qu'elle peut, au grand maximum, cultiver ou entretenir dans un assolement triennal.

Par ailleurs, certains signes de régression s'annonçaient. L'introduction dans les rotations coutumières de cultures d'exploitation avait, en maints endroits, entraîné le raccourcissement des jachères et, par voie de conséquence, compromis dangereusement la fertilité du sol.

Si le portage commercial a presque totalement disparu, le portage domestique existe toujours. Le paysan n'a pas encore atteint le degré d'évolution suffisant qu'exigent une agriculture hautement conservatrice et une rentabilité élevée de la terre. L'élevage n'a pas jusqu'ici remplacé la chasse et les animaux de trait sont inexistantes. La commercialisation des produits est à peine amorcée et la plupart des récoltes restent trop pondéreuses et trop peu rémunératrices pour créer un courant régulier vers les centres consommateurs. La masse paysanne est encore loin d'être « une classe qui tire ses ressources et son indépendance économique du libre travail de sa propre terre ; une classe stable, attachée au sol et à la famille, laborieuse, paisible et satisfaite » (P. RYCKMANS). Nous avons atteint le tournant décisif qui marque « le terme des progrès de la Force » et le « point de départ des progrès de l'Esprit ».

Le problème fondamental actuel est donc la recherche de la voie qui permettra un nouvel élan vers une production plus élevée. Cette voie implique l'analyse stricte et sévère de l'économie agraire et domestique. Ce problème est très complexe, puisque de nombreux aspects interviennent: agronomiques, techniques, économiques et sociaux, qui devront être étudiés par des spécialistes divers: agronomes de la recherche et de la propagande, juristes, économistes, sociologues et médecins.

L'I.N.E.A.C., qui a pour mission d'étudier les méthodes capables d'élever au maximum la rentabilité des facteurs de production, se devait d'organiser, autour de ses stations de recherche, des essais expérimentaux de paysannat indigène. C'est ainsi qu'à Bambesa, Gandajika et Yangambi furent mis sur pied des essais tendant à éprouver les diverses méthodes proposées. Ces essais envisagent plus spécialement le paysannat indigène dans le cadre d'une agriculture uniquement axée sur les plantes à cycle végétatif court (plantes dites annuelles surtout). Ces expériences, et d'autres encore, permettront dès à présent de dégager certains principes directeurs. Le but de la présente note est d'exposer et de confronter les principes actuellement acquis dans le cadre de l'économie rurale indigène.

Bien qu'il soit assez artificiel de séparer les différents points de vue qui s'interpénètrent en fait très étroitement, nous adopterons le cadre suivant:

- A. Les bases agronomiques.
- B. La valorisation et la capitalisation de l'effort.
- C. Les modes de tenure du sol et le régime foncier.
- D. L'organisation sociale.
- E. L'énoncé des principes directeurs.
- F. Quelques mots des réalisations.

Mais auparavant, il n'est pas sans intérêt d'énoncer clairement le but des essais de paysannat indigène. Le problème peut s'énoncer comme suit: remplacer l'agriculture extensive, non rationnellement organisée, qui entraîne la destruction souvent irréversible des richesses naturelles, en une agriculture qui deviendra de plus en plus intensive, tout en assurant la pérennité de la productivité du sol. Parallèlement, éducation de la masse et des individus en vue d'accélérer l'évolution des populations rurales encore arriérées.

L'exigence essentielle d'une solution adéquate du problème est sa grande adaptabilité aux diverses conditions régionales du Congo et sa parfaite capacité d'appliquer les principes directeurs issus de nos recherches.

A. Les bases agronomiques

Etude des systèmes culturaux conservateurs.

Formés à la technique agricole des pays tempérés ou de régions tropicales plus favorisées que le Congo belge, les agronomes s'efforcèrent, au début, de remplacer le système cultural indigène dit « bantu » par une agriculture réputée évoluée — labours fréquents, cultures pures, jachères courtes, sidération à base de légumineuses ou de *Pennisetum purpureum*.

Ces premiers essais se soldèrent par des échecs et ces soi-disants perfectionnements conduisirent à un fléchissement rapide de la fertilité du sol.

Or, comme il est dûment démontré actuellement, le système cultural indigène des « Bantu » de la Cuvette, fruit d'un empirisme séculaire, est seul capable de maintenir la fertilité du sol et de garantir une production soutenue. Les caractéristiques essentielles de ce système sont: cycle de culture court, cultures associées, jachère naturelle longue. La supériorité de ce système, qu'aucune méthode scientifiquement éprouvée n'est à l'heure actuelle capable de remplacer, provient de sa parfaite adaptation à l'économie des sols pauvres de la Cuvette centrale du Congo. En effet, d'une part, il assure une production efficace du sol et permet de réaliser le maximum de produits en réduisant au minimum l'exposition du sol aux éléments destructeurs. D'autre part, il exploite au maximum les possibilités de la biosphère et notamment de la rhizosphère. Les associations végétales, tant pour les cultures que pour la jachère, assurent l'exploration simultanée des différentes zones de la biosphère (et de la rhizosphère), une parfaite circulation de l'eau dans le sol et sont un obstacle à la destruction de la structure et à la concentration des solutions dans un seul horizon. Enfin, il limite l'exploitation du sol à ses possibilités et lui assure un temps de repos suffisamment long pour la restauration de sa fertilité.

Cette méthode indigène était cependant susceptible d'amélioration. En effet, l'automatisme et la rapidité du rétablissement du couvert végétal et, partant, de la régénération du sol, sont fonction de la proximité des semenciers, du maintien d'un milieu éoclimatique favorable et du degré d'épuisement du sol à recoloniser. La recolonisation est très lente dans les cas de défrichements saisonniers démesurément étendus, d'abatages successifs contigus, d'un cycle de cultures exagérément prolongé qui, finalement, laisse le sol dénudé.

Les premiers correctifs à la méthode bantu, en vue de ménager les semenciers et de maintenir un microclimat favorable à la régénération, consistaient dans l'implantation des cultures en bandes alternes et la mise au point d'une rotation qui tire le maximum de profits des éléments accumulés par la jachère.

Bases expérimentales de la méthode d'aménagement en bandes alternes.

Au cours des années 1940-1942, nous avons exécuté des essais orientatifs sur les méthodes culturales indigènes. On y recherchait l'expression chiffrée de l'influence des lisières, tant sur les rendements des récoltes que sur la vitalité des recrûs. Les champs ouverts différaient entre eux par leur forme, par leur surface ou par leur orientation.

Les variations des rendements et de la vitesse de recolonisation de la jachère en fonction de l'orientation et de la distance des lisières furent mesurées avec exactitude.

Ces premières observations furent confirmées par les études poursuivies dans les essais comparatifs de riz, établis dans les « couloirs », c'est-à-dire dans les bandes alternées de cultures et de végétation forestière, de 1946 à 1948.

Les conclusions de ces essais peuvent se résumer comme suit :

- 1° L'orientation E-W est la meilleure et la largeur optimum des couloirs se situe vers 100 mètres.
- 2° Les pertes de rendement dues aux lisières dans un tel dispositif sont de 9,6 p. c., si les abatis se font en grosse forêt, mais tombent à 2,87 p. c. dès que les lisières sont occupées par une végétation secondaire.
- 3° En période de grande sécheresse, ces pertes peuvent encore s'atténuer, car les lisières exercent une action tempérante sur l'aire cultivée en tamponnant les effets nocifs de l'aridité.
- 4° Les lisières constituent un des facteurs les plus favorables à la recolonisation de la sole abandonnée par les éléments ligneux. Cet avantage compense largement la perte de rendement signalée.
- 5° Les bandes alternes sont des barrières contre la propagation des maladies. Elles constituent des coupe-feu naturels et s'opposent ainsi au danger d'un incendie toujours possible dans les jeunes jachères envahies par les graminées.

Il s'agit donc d'un système simple et excellent de réglementation stricte et aisée de la jachère.

La méthode d'aménagement par bandes alternes est un excellent cadre et un point d'appui pour des améliorations ultérieures.

L'aménagement en bandes alternes est un excellent point de départ à l'introduction de méthodes plus rentables. Il est suffisamment souple pour s'adapter aux innovations progressistes sans risquer d'amener un jour la surprise d'une stérilisation irréversible du sol. L'exemple suivant fera comprendre notre idée.

Supposons que, d'ici quelques années, nous ayons trouvé une jachère herbacée manifestant une nette supériorité agricole et économique sur la jachère forestière. Il conviendra d'être très prudent en l'introduisant chez l'indigène. Il se pourrait, en effet, que l'épuisement du sol évolue lentement et soit imperceptible à l'échelle de quelques cycles culture-jachère, mais qu'il soit très marqué après 15 ans d'application. Quand de grandes surfaces seront occupées par la jachère herbacée, il n'est pas impossible que celle-ci disparaisse en tout ou en partie à la suite d'une maladie, d'une sécheresse excessive ou d'incendies accidentels.

Si ces accidents se produisent sur des blocs trop étendus par suite de défrichements annuels contigus, on aboutit à la formation de petites savanes et la jachère forestière, seul remède à ces situations, ne s'installe plus, ou du moins très lentement. Au contraire, si le nouveau système est intégré dans un lotissement en bandes alternes, cette dégradation de la végétation ne revêt pas un caractère irréparable, car la proximité des semenciers aura tôt fait de recoloniser l'aire menacée de stérilité.

On pourrait nous objecter que les éléments de la forêt dense, respectée dans la méthode des couloirs, ne prennent aucune part à cette recolonisation. En fait, la stabilisation des cultures, qui est un des buts à atteindre, entraînera à bref délai l'implantation des bandes en forêt secondaire au recrû évolué, type de végétation qui est celui-là même qui concourt le plus efficacement à la recolonisation des soles abandonnées.

La rationalisation de la méthode « Bantu » appliquée dans les deux paysannats de zone forestière (Yangambi-Bambesa), est donc un système positif de conservation du sol, parce qu'il permet de stabiliser l'agriculture d'abord et d'amorcer un accroissement progressif de la rentabilité du sol

ensuite et qu'il est compatible enfin avec de nombreux modes de perfectionnement. C'est ainsi que l'effort de défrichement peut être réduit, soit en raccourcissant la jachère ou en améliorant l'assolement. On peut espérer, à cet égard, une réduction considérable de la durée de la jachère naturelle, qui résulterait, notamment, de l'implantation d'associations végétales artificielles qui auraient, en un laps de temps deux à trois fois plus court, une valeur régénératrice aussi élevée que la jachère naturelle.

La sélection, l'harmonisation de chaque espèce cultivée au rythme climatique local, la recherche de la place idéale qu'elle doit occuper dans le cycle cultural, sont autant de voies susceptibles d'entraîner de nouveaux progrès à cet égard.

Enfin l'heureux choix de l'espèce qui termine la rotation peut influencer dans une mesure considérable la rapidité du développement de la jachère, selon qu'il s'agisse d'une plante sarclée ou non. Des essais, conduits par la Division de Botanique et la Division des Plantes vivrières de l'I.N.E.A.C., ont montré que quelques graminées fourragères étaient capables de restaurer les bonnes qualités du sol, notamment leur teneur en colloïdes organiques, et ce, jusqu'à un niveau d'exploitation rentable. Le succès laisse entrevoir la possibilité d'allonger l'assolement entre deux repos de « convalescence » du sol basés sur la jachère, susceptible elle-même d'être valorisée par l'adjonction de végétaux utiles. Ajoutons encore que l'emploi d'amendements ou d'engrais minéraux pourra sans doute porter au maximum l'efficacité de l'assolement et accroître la vigueur de la jachère.

Système cultural appliqué en région de savane: Gandajika.

Le système cultural mis à l'épreuve dans les formations herbues respecte les mêmes principes qu'en zone équatoriale forestière. Au lieu d'inaugurer de nouvelles méthodes de culture et de bousculer les anciennes habitudes, qui sont basées sur une expérience de longue date, on a adopté ces méthodes traditionnelles, mais on les a rationalisées.

Comme en forêt, le cycle de culture est court, mais la régénération du sol se fait par la jachère herbeuse ou buissonnante naturelle protégée du feu. Cependant les essais tendent à substituer à la jachère naturelle sans valeur alimentaire, des formations herbues susceptibles de produire des fourrages ou d'être utilisées comme pâturages temporaires.

L'aménagement-type adopté permet un contrôle facile des cultures et de la durée de la jachère.

B. Valorisation et capitalisation de l'effort

Une fois les méthodes culturales mises au point, c'est par l'amélioration de son outillage de production et par la récupération des innombrables journées de travail perdues dans l'économie domestique que le paysan africain peut espérer accroître son revenu de façon sensible.

La mécanisation de l'agriculture.

L'étendue des cultures qu'une famille paysanne est capable d'entreprendre est relativement peu élevée dans les conditions actuelles et limite rapidement son revenu. Dans une rotation triennale ou quadriennale, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, la capacité de travail d'une famille monogame est entièrement utilisée et ne permet pas toujours le traitement parfait et intégral des produits. Procédons, en effet, à l'analyse de la distribution des journées de main-d'œuvre utilisées par ha de culture dans une rotation appliquée à Yangambi. La rotation se présente comme suit:

1^{re} saison: avant-culture de maïs.

2^{me} saison: culture mixte de maïs + riz + bananes + manioc. Le bananier occupe le terrain jusqu'à la 5^e saison.

6^{me} saison: culture de maïs.

7^{me} saison: culture d'arachide.

8^{me} et 9^{me} saisons: culture d'Abroma.

Les rendements globaux moyens à l'ha, utilisés pour les calculs qui vont suivre, se présentent de la manière suivante:

Maïs en farine: 1.600 kg.

Riz décortiqué: 1.260 kg.

Manioc: 10 tonnes de farine.

Bananes: 25 tonnes de bananes fraîches (en 2 ans).

Arachides: 1.000 kg d'amandes.

Abroma: 800 kg de fibres sèches.

Le pourcentage des journées de travail réparties sur les différents travaux s'établit comme suit:

A. *Travaux pré-cultureux* 3,95 %

B. *Travaux culturaux* 26,45 %

C. *Travaux post-cultureux*:

a) Transport de la récolte 13,26 %

b) Préparation des produits ... 56,31 %

Total des travaux post-cultureux ... 69,57 %

Remarques:

1° Si l'on tient compte de la capacité de travail d'un ménage

monogame et de la nécessité d'un traitement complet de tous les produits d'une rotation, les ouvertures annuelles en forêt ne devraient pas être supérieures à 25 ares.

- 2° Les travaux post-cultureux, transport et préparation des produits, absorbent près de 70 p. c. de la main-d'œuvre.
- 3° Les travaux cultureux proprement dits ne nécessitent que 1/4 des journées de travail.
- 4° Le transport prend 13 p. c. et les travaux de séchage, rouissage, décortiquage, mouture, absorbent 56 p. c.
- 5° Cette répartition toutefois ne rend pas toujours une image exacte des possibilités de réalisation. C'est ainsi que les travaux d'abatage et d'incinération qui n'absorbent qu'environ 4 p. c. du travail total ne peuvent être exécutés que par l'homme et doivent être réalisés dans d'étroites limites de temps; pour l'hémisphère nord: abatage en décembre — séchage en janvier - début février et incinération fin février.
- 6° Il faut encore tenir compte de ce qu'en zone forestière, la mécanisation intégrale des travaux cultureux serait excessivement onéreuse.

Il faudrait, en effet, extirper les souches et niveler les termitières qui, en certains endroits, couvrent plus du tiers de la surface du sol.

- 7° La comparaison des prix de revient entre produits récoltés et produits marchands fera mieux toucher du doigt l'importance et la nécessité des travaux post-cultureux (préparation à la main — observations faites en station).

Nature du produit:

Prix de revient:

Maïs grains secs	1.10 fr
Maïs farine	3.17 fr
Paddy sec	0.87 fr
Riz décortiqué	1.83 fr
Manioc frais	0.06 fr
Manioc exprimé en valeur matière sèche ...	0.18 fr
Manioc roui	1.36 fr
Manioc réduit en farine	2.56 fr
Bananes fraîches	0.14 fr
Arachides en gousse	2.59 fr
Arachides décortiquées main	7.35 fr
Arachides décortiquées machine	4.23 fr

Difficultés d'une mécanisation intégrale en zone forestière.

La mécanisation intégrale des travaux agricoles, si souhaitable qu'elle soit au point de vue économique, se heurte à d'évidentes difficultés.

1. La présence de souches et de termitières compliquera singulièrement les travaux mécaniques de culture proprement dite. Il faudrait non seulement extirper les souches et niveler les termitières, travail énorme, mais encore renoncer au bénéfice agronomique et économique des cultures associées et revenir à la pratique des cultures pures, cause de déboires réellement éprouvés, comme nous l'avons vu plus haut.

On n'imagine pas, en effet, la possibilité de semer et de récolter le paddy avec des « combines » ou autres machines perfectionnées dans une culture associée de riz, de manioc et de bananes. Il faudrait, en outre, un système cultural dans lequel la régénération du sol pourrait être, à coup sûr, assurée par des graminées fourragères.

En région de savane, l'usage de moyens mécaniques serait sans doute plus aisé, sans qu'on puisse toutefois préjuger des résultats sur le maintien de la fertilité du sol.

2. On pourra faire un bien plus large appel à la mécanisation, dans un avenir rapproché, pour effectuer les travaux pré- et post-cultureux: abatage, débardage, incinération, transports domestiques, mouture, battage, décorticage... Leur exécution par un outillage approprié libérerait une bonne part de la main-d'œuvre et la rendrait ainsi disponible pour une extension des emblavures individuelles. La grande majorité des travaux pénibles serait ainsi supprimée ou allégée.
3. Certaines opérations de traitement et de commercialisation des produits, telles que rouissage des fibres, séchage, mouture, etc., devront être effectuées en dehors du cadre et des moyens de l'agriculture familiale.

Incidence des travaux domestiques sur l'économie agraire.

En dehors du travail agricole, dont nous avons exclusivement tenu compte jusqu'à présent, les besoins domestiques absorbent à eux seuls un temps considérable. Aux besoins ménagers courants, s'ajoutent des travaux divers de construction et de réfection, que l'on pourrait supprimer, pour une bonne part, en abandonnant le matériau indigène pour recourir au durable là où la chose est possible. On appréciera la pertinence de cette observation si l'on songe que l'indigène consacre, bon an, mal an, un mois de travail à l'entretien ou la reconstruction complète de sa case.

L'approvisionnement en eau potable, en bois, en vivres verts, en viande de chasse nécessite de longs déplacements

quotidiens. La plupart des ustensiles de ménage sont encore très précaires et doivent être renouvelés au prix d'un labeur absorbant. Il en est de même des meubles de première utilité: lits, tables, chaises, armoires, etc.

En bref, le maintien des conditions matérielles d'existence, si rudimentaires soient-elles, nécessite un effort d'entretien et de reconstruction incessant et en grande partie improductif.

Toute rationalisation réalisée dans ce domaine ne peut que profiter à l'effort agricole producteur. L'éducation de l'indigène devrait donc être orientée vers une utilisation plus judicieuse de ses revenus qu'il gaspille actuellement en objets de pacotille.

Équipement domestique et ménager.

L'aménagement de l'habitat rural rationnel et stabilisé devrait faire l'objet de la sollicitude de spécialistes. Cette question figure d'ailleurs en bonne place dans les projets d'étude de l'I.N.E.A.C.

Le type de maison idéal devrait répondre à certaines conditions dont les plus importantes sont les suivantes:

- a) être hygiénique et aussi fraîche que les cases en pisé couvertes de feuilles;
- b) être durable, de construction facile et conçue de façon à pouvoir être réalisée progressivement suivant les disponibilités financières des indigènes.

La réforme de l'habitation devrait aller de pair avec d'autres améliorations rurales susceptibles d'influencer favorablement l'économie domestique. Elle fournirait le cadre nécessaire à l'instauration d'une meilleure hygiène villageoise et à l'organisation d'œuvres sociales: dispensaires, écoles, distribution d'eau courante, etc.

Autour des habitations, il sera facile de créer des compostières, des potagers et des vergers, qui auront, eux aussi, pour rôle de rationaliser l'économie domestique.

Les facteurs de stabilisation agricoles, ménagers, domestiques et hygiéniques, ne suffisent pas encore. Il restera à vaincre les coutumes et les croyances. C'est ainsi que certaines tribus continuent à enterrer leurs morts au milieu des villages, voire même dans les habitations des défunts.

Cet exemple met en évidence l'importance de l'étude des coutumes indigènes dans l'organisation des paysannats.

Possibilités et opportunité de la mécanisation.

Il ne manque pas de possibilités immédiates de mécanisation. Pour beaucoup de travaux les machines existent et elles peuvent être adaptées à nos conditions particulières. Pourraient être mécanisés, dès maintenant, le battage des céréales, le décorticage des arachides, des haricots, du soja, les opérations d'évacuation des produits et le traitement avant consommation. Pour certains travaux, toutefois, les machines restent à concevoir et à construire. Cependant la question de savoir s'il existe un intérêt réel à mécaniser immédiatement l'agriculture indigène doit être posée. Dans certaines régions, les facteurs limitants de la production agricole sont sans conteste l'aptitude, la conscience professionnelle, l'ardeur au travail du paysan indigène. Il est indéniable que l'agriculteur ne tire pas encore le maximum de fruit des terres qu'il exploite avec ses moyens actuels.

Est-il logique de défricher mécaniquement les forêts ou la jachère, alors que l'indigène ne respecte pas toujours les conditions optima de succès: usage de semences améliorées, observation des écartements idéaux, soins d'entretien, etc. ?

Il ne deviendra opportun de mécaniser certaines phases de la production agricole que là où les indigènes auront atteint, dans les conditions actuelles, leur plafond de productivité. Le premier pas à accomplir dans l'amélioration des conditions matérielles d'existence du paysan est de parfaire ses aptitudes professionnelles. Il faut éveiller son intérêt, l'amener à concevoir une agriculture plus conservatrice, le conseiller et le mieux encadrer.

La propagande doit être intensifiée. C'est, à notre avis, l'effort immédiat et essentiel qu'il nous faut accomplir. L'amélioration et la rationalisation de l'habitat rural, susceptibles au premier chef de libérer le potentiel de productivité agricole doivent suivre de très près.

On utilisera cette période de transition pour étudier et mettre au point l'amélioration des moyens de production proprement dits et notamment la mécanisation de l'agriculture indigène.

Sources et destination des capitaux d'équipement.

Les considérations développées jusqu'à présent nous amènent à préciser notre opinion quant à l'origine et à l'utilisation des investissements nécessaires. Faut-il faire appel à des crédits extraordinaires et massifs qui permettraient un

aménagement et un équipement rapides des milieux ruraux indigènes dans l'espoir que cet apport déclanche automatiquement une plus grande activité, une efficacité plus réelle de l'effort et une rentabilité accrue, en bref, que cet investissement fasse progresser rapidement les individus tant sur le plan social que sur le plan matériel? Ou bien faut-il plutôt faire appel à l'épargne paysanne et améliorer progressivement l'économie agraire au fur et à mesure de l'accroissement des revenus individuels et collectifs?

Tout comme pour les autres secteurs de l'économie, l'apport de capitaux est, en principe, capable de catalyser l'épanouissement du progrès agricole indigène. Toutefois, dans notre milieu d'action, la situation est sensiblement différente. Le manque de crédit n'est pas le seul facteur qui entrave l'essor du paysan de la Cuvette centrale. D'autres insuffisances diminueront l'efficacité des investissements. Ce seront surtout le manque de préparation aux responsabilités personnelles, familiales et collectives, l'absence de l'esprit d'épargne et d'une conscience professionnelle suffisamment développée.

Une action éducative de redressement sera forcément lente, si l'on tient compte de l'état primitif des populations. Aussi certaines règles de prudence devront-elles présider à une application judicieuse et logique des avances de capitaux.

Il y a aussi un ordre logique qui devra préciser l'urgence et l'importance des différents postes qui appellent des crédits.

Il est évident que le gros équipement de base qui doit permettre l'épanouissement de toutes les possibilités de l'agriculture indigène (routes, ports, entrepôts, moyens de transport lourds, équipement communal, etc.) doit être assuré par des crédits extraordinaires recouvrés à long terme. Mais nous estimons que toute amélioration du sort des individus (maison, mobilier, etc.) doit être le fruit de l'effort personnel et que le crédit ne doit intervenir que pour aider les meilleurs. Toute action brusquée pourrait être préjudiciable et constituer plus un élément de régression que de progrès, car toute amélioration qui n'est pas le fruit d'un effort personnel ne pourrait être appréciée à sa juste valeur.

Aspects économiques du problème.

Pour des raisons climatiques, une large part de l'agriculture congolaise est axée sur la culture des plantes annuelles. (Nous rappelons que le paysannat axé sur la culture des plantes pérennes n'est pas envisagé dans cette note.) Dans les conditions d'équipement qui prévalent, il est souvent impossible

à un ménage d'agriculteurs de commercialiser tous les produits de son assolement. Si même la chose était réalisable, il faudrait encore que les produits traités trouvent des débouchés suffisamment rémunérateurs. Or, plusieurs éléments grèvent le prix de revient des produits indigènes au point qu'ils sont éliminés des marchés mondiaux du fait de la concurrence.

Abstraction faite des commissions prélevées par les intermédiaires multiples, le coût élevé des transports routier, ferré et fluvial reste le plus grand handicap à une intensification progressive de l'exportation ou de la distribution des produits vers les centres consommateurs du Congo ou du Centre africain.

Que ce soit pour des raisons techniques ou coutumières, les rotations de plantes annuelles comportent des cultures alimentaires qui livrent un produit pondéreux, de peu de valeur et souvent périssable. Dans la plupart des cas, le cycle cultural ne comporte qu'une ou tout au plus deux plantes dont le produit est exportable: coton, riz, arachide, urena. De ce fait, les récoltes des plantes vivrières, dont la production dépasse souvent les besoins alimentaires, ne sont pas valorisées mais gaspillées et souvent délaissées.

On peut redresser cette situation de plusieurs façons:

- 1° en transformant sur place la matière première produite, de façon à réduire l'incidence des prix de transport sur la réalisation finale. Citons, à titre d'exemple, la fabrication d'alcool-carburant ou d'alcool-matière première du caoutchouc synthétique, d'amidon, de fécule au départ des excédents d'hydrates de carbone, la multiplication d'huileries locales traitant les graines d'arachide, de tournesol et de coton;
- 2° en utilisant sur les lieux de production les excédents et les sous-produits (tourteaux) des industries locales de transformation, particulièrement par le développement de l'élevage (porcs surtout). Ce serait une première solution du problème de l'alimentation carnée;
- 3° en modifiant l'assolement, autant que les exigences agronomiques le permettent, de façon à diminuer l'importance des cultures les moins rentables;
- 4° en étendant, là où elles sont possibles, la pratique des cultures pérennes ou de longue durée végétative (en ou hors rotation) susceptibles de fournir des produits exportables de haute valeur;

- 5° en réduisant les frais de transport par l'équipement du réseau ferré, fluvial et routier pour le transport des marchandises en vrac et en assurant leur conservation rationnelle ;
- 6° en garantissant aux transporteurs un tonnage suffisant pour justifier une révision des tarifs ;
- 7° en réduisant le nombre d'intermédiaires ;
- 8° en organisant le marché intérieur qui est susceptible d'absorber de larges surplus.

C. Modes de tenure du sol - Régime foncier

La propriété individuelle. - Difficultés et aléas de son introduction dans la société rurale actuelle.

Nombreux sont ceux qui ont prétendu qu'une condition *sine qua non* de l'instauration du paysannat indigène idéal était l'accession rapide de l'indigène à la propriété privée. D'autres, par contre, voudraient engager l'agriculture indigène dans une collectivisation totale. Les derniers tendent surtout à imiter des réalisations orientales, les autres soulignent la difficulté du cultivateur de se dégager du concept occidental de la liberté.

Mais ce ne sont pas les conceptions philosophiques du colonisateur qui doivent déterminer les solutions locales. Nous n'avons pas le droit d'imiter servilement des méthodes, qui ont peut-être réussi ailleurs. Au contraire, nous devons rechercher des solutions adaptées au milieu primitif qui s'offre à nos efforts et répondant à ses nécessités.

On peut résumer comme suit les arguments avancés par les protagonistes de la tenure individuelle du sol avec appropriation exclusive et privative :

La propriété individuelle serait un stimulant au travail et la garantie d'une agriculture conservatrice ; elle favoriserait la stabilisation et partant l'amélioration des méthodes culturales ; elle serait une barrière à l'arbitraire des chefs et une base du crédit.

Des études objectives et de haute valeur ont montré qu'au contraire, dans les circonstances actuelles, loin d'être un stimulant, l'introduction immédiate de la propriété privée en milieu indigène serait plutôt un frein et un obstacle à l'ascension de l'agriculture vers la prospérité. S'il faut regarder comme un idéal la mise en valeur du sol par le paysan propriétaire et individuel, ce but ne pourra être atteint qu'après

une longue éducation. Mais il n'y a aucune urgence à hâter dès maintenant cette évolution, et cela, pour de nombreuses raisons.

En effet, introduire brutalement et sans préparation le système de la propriété privée dans la société indigène dont la coutume ne prévoit aucunement l'appropriation personnelle, exclusive et perpétuelle de la terre, serait ouvrir la porte à la spéculation foncière. Ce serait introduire l'usure, l'endettement qui conduiraient le paysan à un véritable esclavage: des créanciers s'enrichiraient en exploitant l'ignorance ou l'insouciance des propriétaires indigènes; ce serait, dans certains cas, courir au morcellement des lopins de terre qui s'accentuerait à chaque héritage et qui poserait des problèmes techniques très difficiles à résoudre et créerait des situations anti-économiques.

D'ailleurs, ce n'est pas la propriété individuelle qui facilitera l'amélioration des méthodes culturales.

La propriété individuelle ne coïncide pas nécessairement avec la meilleure exploitation de la terre. Culture intensive et propriété privée ne sont pas inséparables. Les conditions actuelles plus ou moins consacrées par la coutume sont loin d'être défavorables au développement de l'agriculture indigène. Les récents progrès en sont un témoignage manifeste.

L'organisation de la petite propriété individuelle impliquerait encore des opérations cadastrales, à peine réalisables et, en tout cas, fort longues et coûteuses. Attribuer définitivement à chaque indigène un lopin déterminé, serait souvent une injustice, le hasard pouvant lui attribuer des terres de faible valeur agricole, sur lesquelles il devrait peiner toute sa vie ou qu'il devrait abandonner après un rapide épuisement.

Nous aurions fait preuve de bien peu d'imagination, si le seul remède apporté à l'arbitraire des chefs entraînait un bouleversement complet du régime foncier traditionnel.

Existe-t-il réellement un avantage à développer chez l'indigène une conception individualiste exagérée, alors que de nombreux impératifs techniques, économiques et sociaux nous incitent à l'orienter vers un plus large groupement communautaire des moyens de production?

En résumé, « l'introduction, dans le milieu coutumier, de la propriété foncière individuelle aurait pour résultat immédiat la désorganisation de la vie indigène et, pour conséquence lointaine, des difficultés économiques, sociales et politiques de tout genre, alors que le régime actuel, amendé s'il le

faut, pourrait écarter ces dangers tout en satisfaisant pleinement aux nécessités économiques de l'avenir ». (MALENGREAU).

Garantie d'une certaine liberté individuelle.

Le système coutumier ne prévoit pas la mise en commun des moyens de production et des fruits du travail. Si les terres appartiennent à la communauté des personnes composant une peuplade, une tribu ou un clan, l'indigène a un droit d'usufruit sur la parcelle qu'il choisit ou qui lui est désignée, et ce droit s'exerce jusqu'à épuisement du sol. Dans le système communal, la sécurité de la tenure du sol existe au même degré que dans la propriété privée. Le fruit du travail personnel reste toujours assuré à son auteur. Dès qu'une parcelle lui est attribuée, il assume tous les travaux requis et bénéficie de l'entièreté du produit. Il peut défricher l'étendue qu'il désire et rien ne s'oppose à ce qu'il augmente la surface et la variété de ses cultures. Mais dès qu'il cesse de l'utiliser, ce terrain redevient communal.

Ce n'est donc pas à cause d'un régime foncier inadéquat que la société indigène n'a pas vu naître et se développer une vraie paysannerie, car le système communal coutumier garantit plus de sécurité au travailleur de la terre que la propriété foncière avec ses droits gravés dans notre Code civil.

La propriété familiale.

L'étude des systèmes coutumiers a montré qu'en de nombreuses régions, la propriété de la terre est entre les mains des familles au sens large, c'est-à-dire l'ensemble des descendants d'un ancêtre plus ou moins éloigné. Tant au point de vue technique que coutumier, il n'y aurait aucune difficulté ou inconvénient à accorder à la famille un titre de propriété sur le sol qu'elle occupe, pourvu que cette surface ne soit pas trop restreinte. La propriété familiale, conçue comme telle, présenterait à peu près les avantages de la propriété individuelle, sans ses inconvénients techniques, sociaux et économiques, l'héritage restant indivis et incessible aux tiers.

Modes d'aménagement du fonds familial. - Avantages d'un système semi-communal sur le lotissement individuel.

Deux systèmes de lotissement du fonds familial peuvent être envisagés: communal ou individuel, sans que d'aucune manière il n'y ait appropriation exclusive du sol. La terre

reste toujours propriété familiale (clanique ou tribale) ; le cultivateur n'en est que l'usufruitier.

Dans le système de lotissement communal, la répartition traditionnelle saisonnière des parcelles de culture n'est pas modifiée, tandis que dans le système du lotissement individuel, l'ensemble des parcelles dont dispose chaque famille pour un cycle jachère-culture est délimitée une fois pour toutes.

Dans le lotissement communal, organisé sur le principe des bandes alternes, la réserve familiale s'aménage comme suit: le village (habitations, école, dispensaire et autres bâtiments d'utilité publique) est groupé en tenant compte de la salubrité de l'endroit choisi, de la proximité et de la qualité des sources, des facilités d'accès, etc. Chaque cultivateur dispose autour de son habitation d'une surface de quelques ares, dont il a l'usufruit permanent, où il établit son potager, son verger, plante quelques arbres utiles à des titres divers, abrite ses petits élevages. Le reste des terres est aménagé pour la culture des plantes annuelles ; chaque année, un « couloir » large de 100 mètres et de longueur variable est tracé ; chaque agriculteur y reçoit une parcelle de terrain dont l'importance peut varier d'année en année et qui est fonction des besoins de sa famille et de son ardeur au travail.

Il s'agit donc tout simplement de l'adaptation avantageuse au dispositif en couloirs du système coutumier des Bantu de la Cuvette. Toute terre en jachère appartient donc au clan ; pour la mise en culture, chaque paysan reçoit une parcelle de terrain qu'il défriche, sème et entretient lui-même et dont le produit lui revient intégralement. Le système communal avec bandes alternes est souple et s'adapte aux fluctuations de la population et spécialement à celles de la composition de la famille. Il ménage toutes les possibilités d'adaptation aux progrès futurs de l'agriculture indigène. Une méthode simple susceptible de réduire la durée de la période de jachère ou des moyens nouveaux qui permettraient d'allonger le cycle des cultures pourraient en effet justifier la diminution des surfaces mises à la disposition d'une famille et faciliter ainsi l'installation sans déplacement d'un surplus éventuel de la population. Au contraire, une mécanisation, même limitée, permettrait inversement d'accroître les surfaces cultivées au delà des possibilités actuelles.

La répartition saisonnière des terres de culture est juste, car elle donne des chances égales à chaque famille. Son prix d'établissement, piquetage et cadastre, est réduit au strict

minimum. La distribution équitable des terres peut encore s'adapter aux situations topographiques les plus compliquées.

Tout changement de spéculation agricole: création et extension de pâturages, introduction d'une culture d'exportation de longue durée, n'entraînera pas de profondes modifications de l'aménagement et du lotissement.

En bref, ce système permet une première rationalisation de l'agriculture sans compromettre son évolution future. Dans les limites de l'intérêt du groupement, il laisse le maximum de liberté aux éléments les plus progressistes.

Le lotissement individuel d'une réserve familiale se réalise comme suit: sur un axe est-ouest qui sera généralement aménagé en voie d'accès, on lève des sentiers perpendiculaires nord-sud distants entre eux de 100 mètres. Ces sentiers constituent les limites des terres attribuées à un individu. Leur longueur dépend de la rotation adoptée, mais varie de 850 mètres à un kilomètre. Parallèlement à l'axe principal est-ouest, des sentiers sont également ouverts tous les 50 mètres délimitant ainsi des parcelles de 50 ares, surface qui correspond aux ouvertures annuelles. Celles-ci se réalisent de telle façon que toutes les parcelles abattues mises bout à bout constituent un « couloir » comme dans le système communal. Pour ne pas augmenter l'influence des lisières, les abatages de deux années peuvent être contigus. La largeur des couloirs est ainsi portée à 100 mètres comme dans le premier système. L'ensemble d'un tel lotissement a nécessairement une forme géométrique.

Mais la géométrie ne s'accorde pas nécessairement avec les nécessités agricoles, et il est évident que le terrain n'est pas utilisé au maximum. Ce système est difficilement applicable là où le relief est tourmenté, ou si la région est marécageuse.

Le partage des défrichements annuels en lots équivalents est, par sa trop grande rigidité, un frein à la modernisation de l'agriculture. En effet, si le potentiel productif de chaque famille augmente, l'extension des surfaces cultivées n'est possible qu'au détriment des jachères; par contre, s'il diminue, il restera des « bouchons » incultes qui compliqueront le passage éventuel des machines, le contrôle des cultures et de la jachère et ombrageront les parcelles voisines.

Ce système est en outre dangereux, parce que, s'il n'est pas encore la consécration de l'appropriation individuelle des

terres, il y conduit avec tout son cortège d'aléas que nous avons signalés.

La comparaison de ces deux méthodes entraîne à notre avis une conclusion fort nette: il faut tendre à la généralisation du système semi-communal: propriété commune de la famille, au sens large, sans lotissement individuel.

Si nos préférences vont à ce système, il est des circonstances politiques de fait qui plaident en faveur d'un recours momentané au système individuel. Tel est, par exemple, le cas où le « vieux cadre » n'existe plus et où les indigènes ne sont plus liés par des liens de solidarité familiale assez puissants pour espérer les réintégrer dans une communauté traditionnelle. Dans ces circonstances, il est évident que le lotissement individuel est un pis-aller et qu'il vaut mieux l'appliquer que s'abstenir. Même dans cette hypothèse, il importe de ménager toutes les possibilités de revenir à un dispositif plus rationnel dès que l'indigène aura compris les avantages du système communal.

D. L'organisation sociale

Changements à apporter dans l'économie du milieu rural.

Les considérations qui précèdent impliquent de profondes modifications dans l'orientation à donner aux spéculations agricoles, dans le perfectionnement des moyens de production et dans la structure sociale du village indigène.

L'introduction de l'élevage s'avère de première nécessité; il contribuerait à résoudre le problème du transport et de la culture mécanique; il améliorerait l'alimentation en même temps que la transformation des excédents et des sous-produits des cultures. L'évolution progressiste du paysannat indigène ne se conçoit pas sans l'élevage du gros et du petit bétail.

L'amélioration des conditions matérielles d'existence et le développement de l'économie agraire et domestique présupposent une spécialisation des individus de la communauté. Il faut amorcer la différenciation sociale et transformer cette société incomplète, composée presque uniquement de cultivateurs, en une communauté au sein de laquelle artisans et commerçants trouveront place.

On peut même voir plus loin et supposer une organisation hautement spécialisée des activités agricoles. Le gros travail d'abatage et d'incinération pourrait, par exemple, être entre-

pris par une équipe communale, de même que le transport et la préparation des produits, etc.

La mise en action de ces différents moyens requerra, dans une société où l'épargne est faible et irrégulière, l'apport de l'une ou l'autre forme d'investissement. Or, l'octroi de crédit à des individus est matériellement irréalisable, et l'aide financière ne pourra être fournie qu'à un groupement offrant des garanties suffisantes.

La valorisation des produits agricoles implique un monopole d'achat, une certaine réglementation des prix fixés et l'existence d'un fonds de compensation pour tous les produits, d'où la nécessité d'une certaine cohésion et association des planteurs.

Enfin ce programme exige une intensification de l'éducation morale et sociale de l'indigène et postule le renforcement des services sociaux, la généralisation des principes d'hygiène, la propagation des sports...

L'agriculteur indigène abandonné à lui-même est incapable de progresser.

Comment pourra-t-on déclencher les changements de structure de la communauté indigène ?

Il serait vain, au stade actuel, de compter sur une évolution individuelle et spontanée pour assurer l'essor de la profession agricole parmi les populations indigènes. Il est prématuré d'abandonner les indigènes à eux-mêmes ; délaissés, ils ne feraient que régresser !

Un progrès ne peut se dessiner que si l'indigène se sent encadré et soutenu dans son effort. La modernisation des pratiques culturelles n'est possible que si les champs des travailleurs sont groupés, afin de permettre le contrôle. Le paysannat semi-communal paraît donc la condition nécessaire au progrès.

Dans beaucoup de régions de la Colonie, la communauté indigène se disloque et le « vieux cadre » traditionnel de l'autorité s'effrite ; il représente bien plus la tradition que l'élément réformateur et novateur. Même là où les organes du groupement traditionnel subsistent, leur autorité ne s'étend point à la tenue des leviers économiques. Elle est d'ordre essentiellement politique et ne réunit certes pas les connaissances techniques exigées par une évolution progressiste. Les modifications à accomplir requièrent des initiatives intelligen-

tes, une mentalité neuve. Il serait paradoxal de contenir le progrès par l'entrave du passé.

Rôle des coopératives dans l'évolution économique et sociale des paysans.

Il faut donc asseoir sur de nouvelles bases la vie économique et sociale des milieux ruraux en leur donnant une structure nouvelle. Celle-ci créera un milieu favorable au développement des individus sur les plans moral, social et matériel; en d'autres mots, elle assurera la distribution harmonieuse et le complet épanouissement des différentes fonctions sociales et économiques. C'est le souci et l'effort constant du civilisateur que de préparer l'éclosion de cette société nouvelle.

Pour nous en tenir au secteur économique et professionnel des milieux paysans, plusieurs formules ont été proposées. La collectivisation intégrale et l'organisation coopérative ont, ces derniers temps, retenu fortement l'attention.

Mais la collectivisation intégrale, prônée par certaines idéologies, irait à l'encontre de la mentalité indigène qui lui est foncièrement opposée. Elle est essentiellement contraire au but poursuivi qui est la formation d'une classe de paysans indépendants, capables de conquérir la liberté économique.

Il importe tout autant de s'abstenir de l'individualisme outrancier, si fertile en mécomptes.

Aussi, les préférences vont-elles naturellement à l'organisation coopérative, qui constitue une seconde solution. Celle-ci présente d'énormes avantages et semble répondre aux exigences de l'état actuel de l'évolution de la société indigène. Elle permettra d'éveiller l'individualité dans le cadre des groupements anciens. Elle peut assurer à ses membres l'éducation professionnelle en les entraînant petit à petit à examiner leurs intérêts et ainsi les amener graduellement à participer à la gestion des intérêts commerciaux. Elle peut se charger de l'achat, de la préparation, de la commercialisation et de la vente sur place ou au loin des produits de la terre.

L'organisation coopérative n'équivaut pas à une organisation collectiviste où l'individu disparaît, ce qui serait la condamnation *ab ovo* du paysannat, lequel implique l'intérêt personnel, stimulant de l'activité, et le respect des droits de l'individu. Elle cadrerait avec la mentalité indigène: c'est le principe de la responsabilité collective et solidaire qu'il faut regarder comme un moyen et non une fin en soi. La coopérative pourra s'appuyer au début sur les anciens cadres.

L'organisation coopérative est la plus apte à trouver la solution du problème paysan, parce qu'elle est la plus souple, la mieux adaptable aux besoins économiques et sociaux des indigènes et parce qu'elle est la plus adéquate aux pays peu évolués. Elle ne préjuge pas de l'évolution future de l'organisation politique et sociale des masses indigènes. Ainsi que l'a très justement exprimé STRICKLAND: « le plan d'organisation coopérative s'est révélé plus efficace que tout autre dans le cas où les conditions sociales ne répondaient pas aux exigences du monde moderne et où il s'agissait d'amener graduellement la population à changer ses coutumes et à élargir son horizon de façon à adapter sa société à la vie qu'elle doit mener aujourd'hui et qui la rendra capable de se survivre ».

E. Principes directeurs des essais de paysannat indigène

- I. La qualité primordiale et absolument nécessaire de tout projet d'organisation paysanne est sa grande souplesse d'adaptation sur tous les plans: technique, économique et social.
- II. Sur le plan individuel, l'organisation proposée doit laisser à chaque individu les plus grandes possibilités d'initiative compatibles avec la conservation de l'intégrité du patrimoine commun. Elle doit permettre et favoriser une amélioration continue des conditions matérielles d'existence ainsi que le perfectionnement de ses équipements social, agricole, ménager et industriel.
- III. L'établissement du paysannat dans la société indigène doit être le fruit d'un processus naturel orienté et stimulé par les cadres existants ou à créer.
- IV. La stabilisation des populations rurales est le premier pas de leur évolution progressiste. C'est la condition première de toutes les autres améliorations sociales, éducatives et hygiéniques. Elle est sous la dépendance des systèmes culturels capables d'arrêter le saccage de la végétation naturelle, d'assurer une production soutenue et suffisamment élevée et de permettre à l'agriculture d'évoluer vers des systèmes plus intensifs.

Les systèmes que nous proposons pour les régions forestières et de savane remplissent ces conditions.

- V. La nécessité de la valorisation et de la capitalisation

de l'effort résulte de l'analyse de l'économie domestique et agraire. En zone forestière, la mécanisation intégrale sera difficile; mais de grandes économies de main-d'œuvre peuvent être réalisées par celle des travaux pré- et postculturels. En région de savane, une mécanisation plus complète peut être envisagée. Dans le secteur de l'économie domestique, il y aurait avantage à encourager la construction de maisons en matériaux durables. Cette façon de faire augmenterait les besoins des indigènes, stimulerait leur intérêt au travail et libérerait une grande partie du potentiel énergétique au bénéfice de la production.

- VI. L'action à exercer dans le domaine rural est surtout éducative. L'intensification de la propagande s'avère donc nécessaire et doit recevoir la priorité.
- VII. Dans l'immédiat, les règles suivantes devront présider à l'octroi de crédits:
- 1° L'aménagement du gros équipement recevra la priorité. Dans ce domaine, l'action pourra être brusquée, les investissements massifs.
 - 2° Les investissements destinés à soutenir la propagande professionnelle et les efforts d'éducation visant à une gestion autonome des affaires seront alloués progressivement et se développeront parallèlement à l'évolution des masses rurales.
 - 3° Une étude approfondie déterminera l'ordre d'urgence et l'importance des capitaux à investir dans les secteurs de l'économie, domestiques, ménagers et agraires, dont l'aménagement serait susceptible de libérer du potentiel productif. Le paysan doit participer à ces améliorations par son épargne.
- VIII. Afin de tirer le maximum de profit de l'effort du paysan, il faut commercialiser tous les produits de la rotation culturale.
- Sous ce rapport, il y a lieu de préconiser:
- 1) l'augmentation dans l'assolement du nombre des cultures exportables;
 - 2) l'introduction en ou hors-assolement de plantes pérennes à produits exportables de haute valeur;
 - 3) la transformation sur place des produits de peu de valeur;
 - 4) l'utilisation locale des produits pondéreux et de peu de valeur et des sous-produits des industries de transformation.

- IX. L'élevage est inséparable d'une organisation paysanne progressiste. Il résoudra le problème de l'attelage, de l'animal de bât, de l'alimentation carnée et, partiellement, de l'utilisation sur place des sous-produits de l'agriculture et des industries annexes.
- X. La diminution des frais d'intermédiaires et de transport doit être recherchée par tous les moyens et notamment par l'organisation rationnelle du marché intérieur.
- XI. Il n'y a ni urgence ni avantage technique à précipiter l'appropriation individuelle du sol. Le mode de tenure coutumier, propriété communale de la terre et lotissement des blocs de culture, est le plus indiqué, parce qu'il laisse toutes possibilités à chaque individu et ne crée pas d'obstacles aux innovations progressistes. Le lotissement individuel des réserves familiales ne sera appliqué que dans des cas exceptionnels et sera toujours considéré comme un pis-aller. Tous les efforts pour revenir au lotissement semi-communal seront tentés dès que les circonstances le permettront.
- XII. L'organisation coopérative s'avère être la meilleure formule de structure économique et professionnelle, capable d'amorcer et de soutenir toutes les modifications que nécessite la réforme de l'économie rurale. Elle peut remplir le rôle dévolu dans d'autres pays aux associations professionnelles agricoles: achat et vente, financement de l'équipement et des industries de transformation, crédit, éducation professionnelle.

E. Quelques mots des réalisations

A. — *Le paysannat dit « des Babua » à Bambesa.*

Les principes techniques de base adoptés pour l'organisation de ce paysannat sont les mêmes que ceux du paysannat dit « des Turumbu », soit: culture en couloirs orientés est-ouest, cycle de culture court, jachère forestière prolongée. Toutefois, compte tenu de l'individualisme manifeste des indigènes de la tribu Babua, on dut se rallier au système du lotissement individuel. La faculté soit de se grouper en villages, soit de s'installer sur leurs parcelles fut laissée aux indigènes, mais la majorité de ceux-ci préférèrent la seconde solution.

La mise au point du système se fit par l'INEAC sur un

groupement d'une centaine de familles proches de la station de Bambesa. La rotation finalement adoptée est la suivante:

1^{re} année: défrichement — maïs, riz, etc. à volonté.

2^{me} année: saison a: arachides.

b: coton.

3^{me} année: manioc + bananiers.

4^{me} année: idem.

5^{me} à 15^{me}-17^{me} année: jachère forestière.

Les modalités d'installation de ce type de paysannat ont été décrites antérieurement.

Le groupe pilote installé en 1942 a permis en quatre ans une première mise au point du système.

Considérant, d'une part, les premiers résultats obtenus par l'INEAC tant au point de vue agronomique qu'économique et la nécessité de prendre des mesures conservatrices du sol dans cette région peuplée, et d'autre part, la sympathie de nombreux indigènes Babua pour le nouveau système, le Gouvernement de la Colonie décida en 1945, de passer à l'application sur une plus grande échelle en milieu indigène.

Le groupement à organiser comportait 17,000 hommes adultes valides, tous de la tribu des Babua.

Le Gouvernement désigna, pour la mise sur pied de ce paysannat, du personnel d'élite des services administratif et agricole, qu'il compléta ultérieurement par du personnel des services social, médical et vétérinaire.

Le choix des blocs à lotir avait été précédé d'une enquête politique très poussée. Celle-ci a permis de déterminer avec précision les droits fonciers claniques et familiaux et de régler les contestations éventuelles. Cette enquête politique, modèle du genre, fut en même temps l'occasion d'exposer aux indigènes les buts poursuivis, de faciliter ainsi leur compréhension du projet et de vaincre la méfiance des plus arriérés.

Ces premières bases étant jetées, le travail des agronomes chargés de la prospection des blocs et de leur lotissement fut fortement simplifié, du fait de la collaboration franche des autorités indigènes et de leurs sujets.

Fin 1948, le nombre de paysans installés était de 6,000 et les méthodes de travail s'étant progressivement améliorées, la cadence d'installation a été portée à 3,000 paysans par an.

Simultanément à la prospection et au lotissement, on aménage pour chaque groupement des centres comportant des installations médicales (dispensaire), sociales (école — con-

sultation des nourrissons, etc.), commerciales (magasins de stockage des produits, factoreries, etc.) et administratives bureau — gîte d'étape). Les axes de lotissement sont progressivement aménagés en pistes carrossables pour l'évacuation des produits et là où ces pistes traversent des rivières ou des marais, les digues sont mises à profit pour la création de viviers.

Enfin, dans les groupements installés, une organisation coopérative est amorcée. Elle complétera d'une manière heureuse le bel ensemble que constitue le paysannat Babua.

B. - *Essai de paysannat indigène de la Station de Gandajika.*

Cet essai débuta en 1936, par l'installation d'un paysan aux abords immédiats de la Station. Actuellement, le nombre de cultivateurs ayant demandé librement leur installation s'élève à 33.

Chaque paysan est installé sur une réserve individuelle. Le système culturel de base est la méthode coutumière propre à la région, qui est simplement soumise à une discipline, et améliorée progressivement et méthodiquement. La régénération du sol est assurée par la jachère herbeuse naturelle protégée des feux de brousse. L'assolement appliqué est le suivant:

- 1^{re} saison: défrichage.
 - 2^{me} saison: culture pure de coton.
 - 3^{me} saison: maïs avec haricots intercalaires.
 - 4^{me} saison: coton avec arachides et haricots intercalaires.
 - 5^{me} saison: haricots et arachides.
 - 6^{me} saison: maïs avec manioc intercalaire.
 - 7^{me} - 9^{me} saisons: manioc.
- Jachère de 6 ans.

La réserve individuelle est divisée en 12 soles de 50 ares chacune et une sole permanente ou résidentielle sur laquelle se trouvent la maison d'habitation, les cultures fruitières et autres telles que tabac, courges, patates douces, etc.

La culture d'exportation la plus intéressante est le coton. Cependant, les cultures d'arachides, de haricots et de maïs livrent également des produits exportables. Le revenu moyen de ces agriculteurs varie de 3.800 à 4.000 francs par an. Il faut y ajouter encore la vente des produits du jardin, tabac, courges, fruits, bananes. L'élevage du petit bétail est entamé. La spéculation artisanale et l'épargne sont amorcées.

L'essai de paysannat de Gandajika a servi d'exemple et

les expériences faites à la Station ont permis la mise en pratique de ce système sur une plus vaste échelle, en diverses régions de la Province de Lusambo.

C. — Essai de paysannat indigène de Yangambi.

Cet essai est poursuivi depuis 5 ans sur une partie du Secteur Turumbu. Il englobe environ 1.000 paysans. Ceux-ci étaient, il y a quelques années, des chasseurs semi-nomades.

L'unité sociale, la famille au sens large du mot, est dénommée « Barza ». Chaque « Barza » dispose d'une réserve commune de terre dont l'aménagement est poursuivi lentement et méthodiquement.

Les villages sont groupés, soit le long des routes, soit à un carrefour, soit autour d'une source. Chaque paysan jouit de l'usufruit permanent d'une parcelle sur laquelle il bâtit sa maison, entretient ses petits élevages, son verger et son potager.

La réserve familiale est lotie annuellement en « couloirs ». Le lotissement individuel définitif n'est pas appliqué.

L'assolement pratiqué actuellement comporte :

1^{re} saison : avant-culture de maïs.

2^{me} saison : établissement de la culture mixte : riz + maïs, manioc et bananes.

3^{me} - 6^{me} saison : culture de bananiers associée avec le manioc.

7^{me} - 8^{me} saison : culture de légumineuses alimentaires en cultures pures.

Jachère naturelle de 12 ans.

Bientôt, nous introduirons une plante à fibres dures en 9^{me} et 10^{me} saisons avant la jachère naturelle.

La spéculation agricole est donc uniquement axée sur la production de plantes alimentaires annuelles. Le paysannat indigène des Turumbu a, comme débouchés naturels, la production de semences sélectionnées et le ravitaillement des travailleurs agricoles et industriels et de la population locale qui ne s'adonne pas à l'agriculture.

Une partie des bénéfices est versée à une caisse commune en vue d'acquérir un équipement communal : camions, magasins en matériaux durables, moulin à manioc, rizerie, etc. La plus grande partie du revenu est laissée aux mains des indigènes. Les meilleurs agriculteurs touchèrent plus de 3.000 francs par an (moyenne des trois dernières années).

Bibliographie

- BRIXHE, A. — *Les lotissements agricoles du Nord-Sankuru*. « Lovania » n° 7, deuxième et troisième trimestre, 1945, p. 93.
- CLAESSENS, J. — *Le développement de l'agriculture au Congo belge*. « Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion », juin 1936.
- Commission de la jachère de l'I.N.E.A.C. — *Systèmes cultureux applicables à la production de plantes annuelles en zone équatoriale congolaise*. « C. R. Conf. Afr. Sols Goma », 1948.
- DE BAUW, A. — *Créons de nouveaux besoins aux indigènes*. « Bull. trimestriel du Comité Cotonnier Congolais », 1936, n° 3, pp. 11-12.
- DE BRIEY. — *La propriété foncière indigène*. « Congo », avril 1935, T. 1, n° 4, pp. 485-501.
- DE KOSTER, J. — *Le malaise des milieux ruraux au Congo belge*. « Revue Générale Belge », Bruxelles, n° 33, juillet 1948, pp. 463-468.
- DELFOSE, M. — *La mise en valeur du sol africain par le nègre paysan*. « Société belge d'Etudes et d'Expansion », février 1945.
- DELLICOUR, M. F. — *Problèmes congolais*. « C.E.P.S.I. », Elisabethville, n° 6, 1948, pp. 3-15.
- DE WILDEMAN. — *Les cultures indigènes et l'avenir économique des colonies*. « Revue Économique Internationale », 25 août et 10 septembre 1924, pp. 219-244.
- DRACHOUSSOF. — *L'avenir de l'agriculture indigène au Congo belge*. « Revue d'Agronomie Coloniale », Costermansville, 2^e année, n° 6, 4^e trim. 1946.
- DUBOIS et LECOMTE. — *Note sur la conservation des sols et la régénération forestière à la Station et dans le paysannat de Bambesa*. « C. R. Conf. Afr. Sols, Goma », 1948.
- DUMONT, R. — *Paysannat. Colonat. Peuplement*. « Le Conseiller Congolais », n° 3, 1935, pp. 54-56.
- GELDERS, V. — *Les noirs et la terre*. « Kongo Overzee », Antwerpen, T. XIV, n° 4, 1948, pp. 213-222.
- Id. *Organisation du paysannat indigène au Congo belge*. « Congo », année 1931, II, p. 543.
- HARDY, G. — *L'éducation du paysannat et de l'artisanat indigène*. « Outre-Mer », 1935, n° 4, p. 288.

- HENRY, J. — *Le ravitaillement des populations de la zone Sem. Agri. Yangambi* », 1947.
- HENRY, J., et MULLERS. — *Inconvénients du lotissement des couloirs*. « C. R. Conf. Afr. Sols », Goma, 1948.
- JAUMAIN, M. M. N. — *La conservation des sols et la rentabilité des cultures indigènes en territoire de Lubero et zone Bashu-Beni*. Comm. n° 88, « Conf. Afr. des Sols », Goma, 1948.
- JURION, F. — *La culture indigène et l'expérimentation culturelle*. « Bull. Agric. Congo Belge », Brux. XXVII, 4, p. 686, 1941.
- Id. *L'organisation de l'agriculture indigène*. « Note pour le Conseil de Province de Stanleyville », 1945.
- Id. *Note sur l'agriculture indigène dans les régions orientales de la Colonie*.
- JURION, F. et HENRY, J. — *Cropping systems in the equatorial forest region of the Belgian Congo*. U. N. Economic and Social Council, E/Conf. 7/Sec./W.61 (1949).
- LAURENT, J. F. — *Amélioration par groupements indigènes de culture coopérative*. Com. n° 87, « Conf. Afr. des Sols », Goma, 1948.
- LEBRUN, J. — *Les forêts congolaises et les méthodes culturelles indigènes*. « Journées d'Agronomie Coloniale », juin 1933, I-12-X.
- LECOMTE, M. — *Culture cotonnière et conservation du sol*. « C. R. Sem. Agric. Yangambi », 1947, pp. 65 à 74.
- LECOMTE, M. et DUBOIS, H. — *Note sur la conservation des sols et la régénération forestière à la Station et dans le paysannat de Bambesa*. Com. n° 127, « Conf. Afr. des Sols », Goma, 1948.
- LEPLAE, ED. — *La situation de l'agriculture au Congo belge*. « Congo », avril-mai 1920, n°s 1 et 2 p. 67.
- Id. *Les possibilités actuelles du développement de l'agriculture au Congo belge*. « Bulletin de l'Association des Planteurs », juillet et août 1923, n°s 7-8, p. 102-107.
- Id. *Comment le Congo belge développe l'agriculture de ses indigènes*. « Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion », déc. 1925, pp. 477-492.
- Id. *Les cultures obligatoires dans les pays d'agriculture arriérée*. « B.A.C.B. », vol. XX, n° 4, 1929, pp. 449-478.

- LEPLAE, ED. — *Méthode suivie pour le développement de l'agriculture indigène au Congo belge.* « Congo », 1930, II, pp. 386-418.
- Id. *Les avantages et les modalités d'introduction du paysannat intégral au Congo belge.* « Congo », 1934, I, pp. 505-527.
- Id. *Histoire et développement des cultures obligatoires de coton et de riz au Congo belge.* « Congo », 1933, I, p. 645.
- Id. *Notes sur le relèvement de l'agriculture au Congo belge.* « B.A.C.B. », vol. 23, n° 1, p. 127, n° 4, 1932, p. 559.
- Id. *La collaboration agricole entre indigènes et Européens.* « B.A.C.B. », vol. 22, n° 4, 1931, p. 566.
- Id. *Faut-il en Afrique centrale repousser le salariat et les plantations européennes?* « B.A.C.B. », vol. 22, n° 4, 1931, p. 571.
- Id. *Comment les Bantous du Congo belge s'acheminent vers le paysannat.* « B.A.C.B. », vol. 22, n° 4, 1931, p. 574.
- Id. *Notes sur le relèvement de l'agriculture du Congo belge.* « B.A.C.B. », vol. 22, n° 4, 1931, p. 559.
- Id. *Transformation de l'agriculture indigène au Congo belge par les cultures obligatoires.* « La Technique agricole intern. », 1936, vol. VI, n° 2, pp. 93-116.
- Id. *L'avenir de l'agriculture congolaise conformément au discours du Duc de Brabant.* « Congo », mars 1937, Tome I, n° 3, pp. 233-286.
- Id. *Résultats obtenus au Congo belge par les cultures alimentaires et industrielles.* « Zaïre », février 1947, pp. 115-139.
- MAES, J. — *Observations sur les jachères naturelles et artificielles dans la région cotonnière de Gandajika.* Com. n° 12, « C. R. Sem. Agr. Yangambi », 1947.
- Id. *Le paysannat indigène de Gandajika.* Comm. n° 60, « C. R. Sem. Agric. Yangambi », 1947.
- MALENGREAU, G. — *De l'accession des indigènes à la propriété foncière individuelle du Code civil.* « Zaïre », T. I, n° 4, mars 1947, avril 1947, pp. 339-433.
- Id. *Le régime foncier dans la société indigène.* « Congo », juin 1939, T. II, n° 1, pp. 1 à 46.

- MALENGREAU, G. — *Le Congo à la croisée des chemins*. « La Revue nouvelle », Tournai, 3^e année, « T. V. », n^o 1, 15 janvier 1947, pp. 2-18; n^o 2, 1^{er} février 1947, pp. 95-108.
- NOYEN, J. — *Le paysannat à la Station de Gandajika et dans la région du Lomami*. Note polycopiée, 1948.
- RINGOET, A. — « Travail en collaboration », *Verkoop centra-len aux Indes Néerlandaises*. Note présentée au Congrès Colonial National de 1935.
- RYCKMANS, P. — *Etapas et Jalons*.
- QUETS, J. — *Les lotissements agricoles de l'I.N.E.A.C. et les entreprises agricoles européennes*. « Lovania », Elisabethville, n^o 7, 2^e et 3^e trimestres, 1945, pp. 244-247.
- SOYER, L. — *Etudes relatives au paysannat indigène entreprises à la Station de Gandajika*. Com. n^o 76, « C. R. Sem. Agr. Yangambi », 1947.
- STRICKLAND. — *The cooperation movement in Africa*, « Pl. j. of the African Society », janvier 1935, I, p. 726.
- Id. *La société indigène et le mouvement coopératif*. « Société belge d'Etudes et d'Expansion », 1937, n^o 105, pp. 228-234.
- THOMAS, R. — *A propos des « Lotissements agricoles du Nord-Sankuru »*. Com. n^o 98, « C. R. Sem. Agr. Yangambi », 1947.
- TONDEUR, G. — *La conservation du sol au Congo belge*. « B. A.C.B. », n^o 2, juin 1947, vol. XXXVII.
- VANDERYST, H. — *Le système de culture des Bantous et la destruction des formations forestières dans le Moyen-Congo*. « Congo », T. I, n^o 4, avril 1921, pp. 525-542.
- WUYTS, A. L. — *Possibilités de stabilisation des populations de la Haute-Lulua*. « C. R. Sem. Agr. de Yangambi », 1947, 2^e partie, pp. 765-773.
- Anonyme. — *Comité permanent du Congrès colonial national*. « Paysannat indigène, Congo », 1934, I, p. 390.
-